

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2059

21 septembre 2007

SOMMAIRE

3 P & Partner Holding S.A.	98793	Maitland Luxembourg S.A.	98832
Alloga S.A.	98795	Mondi Business Papers	98791
Ancolie Holding S.A.	98794	MOOR PARK MB 14 Kassel bei Vellmar S.à r.l.	98796
ASPECTA Assurance International Lu- xembourg S.A.	98790	MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l.	98786
Auder S.A.	98790	MOOR PARK MB 20 Rostock S.à r.l.	98787
Balsa S.A.	98789	MOOR PARK MB 21 Lübeck-Moisling S.à r.l.	98790
b+ architectes	98787	MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l.	98797
Beech Tree S.à r.l.	98832	MOOR PARK MB 8 Münster-Handorf S.à r.l.	98789
Benedikt Schwartz S.à r.l.	98800	MSREF VI Cobra S.à r.l.	98791
Betafence Luxembourg	98795	MUGC Lux Management S.A.	98792
B & H S.A.	98786	New Star International Property (Luxem- bourg Three) S.à r.l.	98792
Blackport Capital Fund Europe S. à r.l. ...	98798	Parinfin	98797
Chester Luxembourg 2 S.A.	98813	Parkway S.A.	98830
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	98791	Parma Investments S.A.	98792
Consortium de Participations Commercia- les et Industrielles S.A.	98807	PCA Holding S.à r.l.	98791
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	98788	Puzzle Holdings S. à r.l.	98824
Design Deco Pub S.A.	98792	Quixline.com S.A.	98788
D M L S.à r.l.	98822	Saley S.A.	98832
EQT III CH I S.à r.l.	98788	Snobfood Holdings S.A.	98803
FIN.E.A. Financière S.A.	98832	Stardon Investments (Dunblane) S.à r.l.	98786
FinHestia S.à r.l.	98794	Superior SAH	98799
Flamenco S.A.H.	98798	Telindus	98793
F.P.T. Holding S.A.	98807	Universal Commerce and Finance S.A.H.	98798
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	98799	Universal Commerce and Finance S.A.H.	98796
Geopetrol Holding S.A.	98795	Universal Commerce and Finance S.A.H.	98799
GN Transport Luxembourg S.à r.l.	98797	VSII (Lux) S. à r.l.	98795
Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	98789	WP Roaming III S.à r.l.	98823
Innovative Investments S.A.	98796	WX Krakow Holding S.A.	98800
International Timber S.A. Investment and Trading	98794		
LBREP III CBC S.à r.l.	98810		
Les Cottages du Sud S.A.	98787		
LuxCo 36 S.à r.l.	98793		

B & H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour B&H S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097858/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04073. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Stardon Investments (Dunblane) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.170.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097911/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04301. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.358.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l, société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098286/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04399. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 20 Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.359.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Ostst-teinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098287/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04398. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098098/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

b+ architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7237 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 112.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098419/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11513. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 2 août 2007, qu'il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2007 de Monsieur Raymond Melchers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007098459/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.649.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée.
2. La démission de Monsieur Christophe Cahuzac a été acceptée.
3. La nomination de Monsieur Fredrik Arneborn avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
4. Le siège social de la Société a été transféré du 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098393/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Quixline.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 75.566.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098080/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Balsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.322.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098101/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098778/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04127. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

MOOR PARK MB 8 Münster-Handorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.364.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l, société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098733/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04411. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098760/2398/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04169. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

MOOR PARK MB 21 Lübeck-Moisling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.360.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098288/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04397. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Auder S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.359.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour AUDER S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007097723/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03559. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

PCA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.487.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour P **CA HOLDING S.à r.l.**, Société à responsabilité limitée

G. Birchen

Gérant

Référence de publication: 2007097728/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03548. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.730.550,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 109.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097771/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04311. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007099054/5770/12.

(070111335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

MSREF VI Cobra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.462.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007099040/5770/13.

(070111380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 126.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007099038/220/13.

(070111357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Design Deco Pub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 59.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007099037/220/12.

(070111352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

Référence de publication: 2007099034/216/11.

(070111366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Parma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.410.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1409 du 28 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 24 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 457 du 18 mai 2005, en date du 31 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 131 du 7 février 2007, et en date du 6 juillet 2007, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARMA INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007097897/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04103. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

3 P & Partner Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.730.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg,
en date du 16 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 362 du 17 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3 P & PARTNER HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097898/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04099. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Inscrire / Ajouter - Délégué(s) à la gestion journalière:

- M. Jean Calcada Da Costa, Fondé de pouvoir
23, rue de Dippach, L-8055 Bertrange

TELINDUS

M. Rob / A. Meyers

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007098034/1580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03317. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

LuxCo 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.026.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 9 juillet 2007 que TMF CORPORATE SERVICES SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 993, a vendu ses 500 parts sociales à EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 620.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007098309/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

FinHestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 98.039.

—
Décision des associés de la société du 29 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des gérants, Monsieur Klaus Peter Schwabe, biochimiste, demeurant 113, Strählerweg, D-76227 Karlsruhe, (gérant B), Monsieur Henri Beaufour, dirigeant de sociétés, demeurant 19, Kensington Square, W8 5HH London, (gérant A), Madame Anne Beaufour, dirigeante de sociétés, demeurant 7, rue Entre-Deux-Villes, CH-1814 LA Tour De Peilz, (gérant A) et la société BEECH TREE S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (gérant A), pour une période venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Les associés nomment aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de MAZARS, ayant son siège social 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, KPMG AUDIT, ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098322/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

International Timber S.A. Investment and Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 59.185.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT AND TRADING

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097845/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06311. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Ancolie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 41.913.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007097887/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04143. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Geopetrol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.590.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007097800/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03389. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Betafence Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007097786/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01441. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Alloga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.488.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098638/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04634. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

VSII (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.581.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007098527/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04559. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Innovative Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 64.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007099066/239/12.

(070111340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.116.

Constituée en date du 9 novembre 1989 par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié
au Mémorial C n^o 118 en 1990.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007097890/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04136. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

MOOR PARK MB 14 Kassel bei Vellmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.349.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social à 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098296/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04405. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.361.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63,750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185,750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098289/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04396. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

GN Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 118.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007097902/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04221. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Parinfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098699/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03436. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Flamenco S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 93.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098697/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04977. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.116.

Constituée en date du 9 novembre 1989 par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié
au Mémorial C n^o 118 en 1990.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097889/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04138. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Blackport Capital Fund Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.775.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 10 juillet 2007

En date du 10 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Brian Chase de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2007;

- de nommer:

Monsieur Garrett Goldberg, né le 6 octobre 1972 à New York, USA, ayant comme adresse: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, USA, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Sutherland
- Monsieur Tony Whiteman
- Monsieur Garrett Goldberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

BLACKPORT CAPITAL FUND EUROPE S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007098363/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 juillet 2007

En date du 31 juillet 2007, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler les mandats des gérants suivants:

- Guy Dubois;
- Richard Schifter;
- Guy Harles;

avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Guy Dubois, avec adresse professionnelle à Balz Zimmermannstrasse 7, Ch-8302 Kloten, Suisse;
- Richard Schifter, avec adresse professionnelle à 1133 Connecticut Avenue, Suite 700, Washington D.C. 20036, Etats-Unis;
- Guy Harles, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET LUXEMBOURG III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007098358/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

—
Constituée en date du 9 novembre 1989 par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n^o 118 en 1990.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H .

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097892/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04114. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Superior SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098696/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04980. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Benedikt Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 112.401.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007097163/5770/13.

(070108764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

WX Krakow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.484.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am 29. Juni

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtwohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg)

ist erschienen:

Die Gesellschaft WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, mit in Sitz Floridsdorfer Hauptstrasse 1A, A-1210 Wien, Österreich.

hier vertreten von Herrn Joachim Fehr, Privatbeamter, aufgrund einer am 20. Juni 2007 erteilten Vollmacht.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Kapitel I. Name - Sitz - Dauer und Zweck

Art. 1. Zwischen den Vertragsschließenden und allen Dritten, die später das Eigentumsrecht an den nachstehend geschaffenen und in der Folge noch zu schaffenden Aktien erwerben werden, wird eine Aktiengesellschaft unter dem Namen WX KRAKOW HOLDING S.A. gegründet.

Die Gesellschaft unterliegt der allgemeinen Luxemburger Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte durch politische Ereignisse, Kriegswirren oder höhere Gewalt die Durchführung der am Sitz der Gesellschaft zu erledigenden Geschäfte unmöglich gemacht werden, so ist es der Gesellschaftsversammlung gestattet, den Sitz vorübergehend in ein anderes Land zu verlegen, mit der Maßgabe, dass der Gesellschaftssitz wieder in das Ursprungsland zurückverlegt wird, sobald die für die Verlegung geltenden Voraussetzungen nicht mehr gegeben sind.

Die Gesellschaft behält für die Dauer der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes nach dem Ausland ihre luxemburgische Nationalität bei.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Sie kann vorzeitig aufgelöst werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jed möglicher Form an luxemburgischen und ausländischen Kapitalgesellschaften und Personengesellschaften, der Ankauf und Verkauf von Immobilien und deren Bebauung und alle damit im Zusammenhang stehenden kaufmännischen und finanziellen Tätigkeiten. Sie kann ebenfalls -mit und ohne Sicherheitsleistung- den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Darlehen gewähren und/oder von diesen Beteiligungsgesellschaften Darlehen aufnehmen. Sie kann Niederlassungen im Inland und Ausland gründen und im übrigen jede Art von Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können.

Kapitel II. Kapital - Zeichnungsrechte

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je hundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Die Aktien werden auf den Inhaber ausgegeben, es sei denn der Aktionär beantragt Namensaktien.

Art. 6. Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Auflagen aufgestockt werden mittels Beschlussfassung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre.

Die Kapitalaufstockung kann durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden.

Der Verwaltungsrat verfügt über ein genehmigtes Kapital in Höhe von 5.000.000,- EUR. Dieses genehmigte Kapital ist fünf Jahre gültig und läuft am 29. Juni 2012 ab.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere befugt und beauftragt, die Bedingungen der Ausgabe und Zeichnung neuer Aktien festzusetzen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-1ff des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Kapitel III. Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Gesellschafterversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Gesellschafterversammlung jederzeit abgerufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestimmen. Die nächstfolgende Gesellschafterversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Dem Verwaltungsrat obliegt die Befugnis zur täglichen Verwaltung der Gesellschaft und zur Führung der Geschäfte. Er entscheidet über alle Angelegenheiten, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen und die nicht der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Nach außen hin ist die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse ganz oder teilweise übertragen.

Er kann eine oder mehrere Personen mit der Führung der Geschäfte sowie der Vertretung der Gesellschaft beauftragen. Die Übertragung der Vollmachten kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte die nicht unbedingt Aktionäre zu sein brauchen, vorgenommen werden.

Zum täglichen Verkehr mit öffentlichen Verwaltungen kann die Gesellschaft durch nur ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied vertreten werden, dessen Unterschrift die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet; jedoch können keine finanziellen Verpflichtungen außer denen, die sich aus den Gesetzen und Satzungen ergeben, gegenüber öffentlichen Verwaltungen eingegangen werden ohne vorherige Zustimmung des Verwaltungsrates oder eines Geschäftsbevollmächtigten, welcher hierzu ausdrücklich Befugnis besitzt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, einen stellvertretenden Vorsitzenden und einen Schriftführer.

Zur Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates ist es erforderlich, dass eine Mehrheit der Mitglieder in der Sitzung versammelt oder vertreten ist, oder dass sie sich schriftlich oder vertreten sind, oder dass sie sich schriftlich oder fernschriftlich zu den Punkten der Tagesordnung rechtsverbindlich geäußert haben. Die Vertretung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates kann nur durch ein anderes Mitglied erfolgen. Der Vertreter hat sich durch Vollmacht, die auch fernschriftlich sein kann gegenüber den anderen Mitgliedern des Verwaltungsrates auszuweisen.

Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Verwaltungsratsvorsitzende und in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter.

Der Verwaltungsrat kann, wenn Eile geboten ist, auch mittels Zirkularbeschlüsse vorgehen, wobei die Beschlussvorlagen im Gesamtwortlaut den Mitgliedern im Umlaufverfahren zur schriftlichen Genehmigung zugesandt werden müssen. Alle Verwaltungsratsmitglieder müssen in solch einem Verfahren einstimmig zustimmen.

Beschlüsse können in dringenden Fällen auch auf schriftlichem Wege, worunter auch die Beschlussfassung per Telefax od. über elektronische Kommunikationsmittel (E-Mail) zu verstehen ist, gefasst werden, wenn kein Verwaltungsratsmitglied unverzüglich und ausdrücklich diesem Verfahren widerspricht. In besonders dringenden Fällen kann sie mit Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder auch telefonisch erfolgen.

Art. 10. Mit der Aufsicht und der Kontrolle der Tätigkeit der Gesellschaft und deren Buchführung werden ein oder mehrere Prüfungskommissare betraut, die Mitglieder des luxemburgischen Instituts des Réviseurs sein müssen.

Die Prüfungskommissare werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, und deren Amtsdauer wird von ihr festgelegt. Sie darf die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten.

Kapitel IV. Jahresberichte

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, außer dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2007 endet.

Art. 12. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher abgeschlossen und es werden Jahresabschlüsse und Berichte erstellt, unter der Verantwortung des Verwaltungsrates.

Die Jahresabschlüsse begreifen eine Bilanz, eine Gewinn- und Verlustrechnung und deren Anhang, welche die gesetzlichen vorgesehenen Angaben und Mitteilungen enthalten.

Die Jahresabschlüsse sind der Gesellschafterversammlung zur Genehmigung vorzulegen, zusammen mit dem Jahresbericht des Verwaltungsrates und dem Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.

Der Jahresbericht des Verwaltungsrates gibt Rechenschaft über die Geschäftsführung und Aufschluss über die wichtigsten Begebenheiten seit dem Vorjahresabschluss.

Art. 13. Der Verwaltungsrat unterbreitet der Gesellschafterversammlung Vorschläge über die Verwendung und Verteilung des Gewinnes, worüber ausschließlich die Gesellschafter bestimmen.

Von dem Reingewinn der Gesellschaft werden 5% der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Auflage erlischt sobald die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht.

Falls die gesetzlichen Bedingungen erfüllt sind, kann der Verwaltungsrat im Laufe des Jahres Vorauszahlungen auf kommende Dividenden vornehmen (Interimsdividende).

Kapitel V. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Die ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung verkörpert die Gesamtheit der Aktionäre. Sie entscheidet unumschränkt in sämtlichen Angelegenheiten.

Die Gesellschafterversammlung tritt so oft zusammen wie es die Gesellschaftsinteressen erforderlich machen. Sie kann vom Verwaltungsrat, vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats und vom Prüfungskommissar einberufen werden. Sie muss einberufen werden, jedes Mal wenn entweder zwei Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre, die nachweislich wenigstens zehn von Hundert (10%) der ausgegebenen und sich im Umlauf befindenden Aktien halten, dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, die Zulassung zu einer Gesellschafterversammlung von der Hinterlegung der Aktien an einer von ihm zu bezeichnenden Stelle abhängig zu machen.

Jede Stammaktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme, es sei denn, dass ein Aktionär von den im Gesetze vorgesehenen Einschränkungen betroffen ist. Ein Aktionär kann entweder persönlich oder durch einen Bevollmächtigten an der Abstimmung teilnehmen.

Die ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen tagen unter dem Vorsitz des Verwaltungsratsvorsitzenden, bei dessen Abwesenheit unter dem Vorsitz seines Stellvertreters.

Die Protokolle einer Gesellschafterversammlung werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und den Stimmzähler unterzeichnet, sowie von denjenigen Gesellschaftern welche es ausdrücklich beantragen. Die Anwesenheitslisten werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, den Stimmzählern und von den Aktionären und deren Bevollmächtigten gezeichnet.

Art. 15. Außerordentliche Gesellschafterversammlungen befinden über die Abänderung der Gesellschaftsstruktur, deren Nationalität, Zweck und Satzungen. Sie werden vor Notar abgehalten und beschließen nach den eigens hierfür vorgesehenen Einberufungen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen.

Die ordentlichen Gesellschafterversammlungen sind befugt über alle anderen Belange der Gesellschaft zu befinden. Sie treten zusammen ohne Anwesenheitsbedingungen zu erfüllen und beschließen nach einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Gesellschafter.

Einmal im Jahr findet eine ordentliche Gesellschafterversammlung statt, in welcher über die Annahme der Jahresabschlüsse und Jahresberichte und die Entlastung der Gesellschaftsorgane befunden wird. Diese Gesellschafterversammlung hat innerhalb der gesetzlichen Fristen für die Genehmigung des Jahresabschlusses und des Jahresberichtes in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder einem in der Einladung zu bezeichnenden anderen Ort stattzufinden.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung befindet über die Annahme der Jahresabschlüsse und Jahresberichte und die Entlastung der Gesellschaftsorgane.

Art. 16. Sind sämtliche Aktionäre zugegen oder vertreten, kann die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung erfolgen.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung

Der Kompant hat alle 310 Aktien gezeichnet und voll in bar eingezahlt.

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 31.000,- zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Kosten

Die Gründungskosten belaufen sich auf ungefähr EUR 1.600,-.

Gesellschafterversammlung

1. Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsräte wird auf drei festgesetzt:

Es werden zu Verwaltungsräten ernannt:

- a) Herr Daniel Folian, geschäftsansässig in A-1210 Wien, Floridsdorfer Hauptstrasse 1
 - b) Herr Yves Mertz, geschäftsansässig in L-2530 Luxemburg, 10a, rue Henri M. Schnadt
 - c) Herr Joseph Hobscheid, geschäftsansässig in L-2530 Luxemburg, 10a, rue Henri M. Schnadt
- Ihr Amt wird für die Dauer von sechs Jahren festgelegt.

2. Beschluss

Zum Aufsichtskommissar wird die Gesellschaft DEBELUX AUDIT S.A. mit Sitz in Luxemburg gewählt. Ihr Amt wird für die Dauer von sechs Jahren festgelegt.

3. Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2530 Luxemburg, 10a, rue Henri M. Schnadt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden hat der Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Fehr, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, LAC/2007/15980. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007096849/208/171.

(070108572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Snobfood Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.207.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SNOBFOOD HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) par l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

3. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de Un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) pour le porter de un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) par l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

- SAPPERTON S.à r.l., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg B 127.827,

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 11 juillet 2007,

laquelle déclare souscrire mille trois cents (1.300) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de six mille six cent vingt-cinq (6.625) parts sociales de la société SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentant 100% du capital total de la dite société.

L'existence et la valeur des dites parts sociales a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en date du 13 juillet 2007, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 1.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- à émettre en contrepartie.»

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 23 juillet 2007 par la gérance de SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l., que:

- SAPPERTON S.à r.l. est propriétaire de six mille six cent vingt-cinq (6.625) parts sociales de la société SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l. soit 100% du capital social total.

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- SAPPERTON S.à r.l. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Lesdits rapport, procurations et certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa. Le capital social est fixé à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) représenté par deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Troisième résolution

Il résulte de l'apport en nature prédécrit que SNOBFOOD HOLDINGS S.A. est devenue propriétaire de 6.625 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l.

L'assemblée générale décide de donner mandat au notaire soussigné afin de procéder à l'enregistrement de l'opération dont question ci-dessus dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dans le Mémorial C.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparants déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SNOBFOOD HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituted by a deed of the undersigned notary on June 14th, 2007, in process to be published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Patrick Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital to the extent of one million three hundred thousand euro (1,300,000.- EUR) in order to raise it from the amount of one million three hundred thousand euro (1,300,000.- EUR) to two million six hundred thousand euro (2,600,000.- EUR) by the issue of one thousand three hundred (1,300) new shares with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the one thousand three hundred (1,300) new shares with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

4. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital to the extent of one million three hundred thousand euro (1,300,000.- EUR) in order to raise it from the amount of one million three hundred thousand euro (1,300,000.- EUR) to two million six hundred thousand euro (2,600,000.- EUR) by the issue of one thousand three hundred (1,300) new shares with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- SAPPERTON S.à r.l., having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg B 127.827),

here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen, by virtue of a proxy established on July 6th, 2007,

who declared to subscribe to one thousand three hundred (1,300) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of six thousand six hundred and twenty-five (6,625) shares with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) of the company SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l., with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, representing 100% of the share capital of the said company.

The existence and the value of the said shares is evidenced in a report established by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, having its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, on July 13th, 2007 concluding as follows:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 1.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,000.- à émettre en contrepartie.»

Furthermore, it results from a certificate issued by the management of SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l. on July 23rd, 2007 that:

- SAPPERTON S.à r.l. is the owner of SIX THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE (6,625) shares of SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l., being 100% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- SAPPERTON S.à r.l. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

The said proxy, report and certificate, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The surplus, if any, between the value of the contribution in kind and the value of the shares issued in consideration of it, will be transferred to a share premium account.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at two million six hundred thousand euro (2,600,000.- EUR) represented by two thousand six hundred (2,600) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.»

Third resolution

It results from the prementioned contribution in kind, that SNOBFOOD HOLDINGS S.A. has become owner of the 6,625 shares representing 100% of the capital of SNOBFOOD INVESTMENTS S.à r.l.

The general meeting decides to mandate the undersigned notary to record the here above operation in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

For the purpose of registration, the appearing parties declare that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand six hundred euro (2,600.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: P. Aflalo, M.-L. Aflalo, P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19973. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007097528/220/194.

(070109505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

en abrégé "COPARCOMI", Consortium de Participations Commerciales et Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.473.

Société constituée le 19 avril 2004 par M^e André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n^o 637 du 21 juin 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale tenue le 29 juin 2007 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2007098064/279/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de F.P.T. HOLDING S.A., R.C.S. Numéro B 53.084 ayant son siège social à Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 3 février 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 510 du 2 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-deux mille quarante euros (EUR 62.040,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
2. Démission de deux administrateurs en la personne de Monsieur Claude Faber et de Monsieur Lionel Capiaux et de l'administrateur-délégué et président en la personne de Monsieur Gabriele Piccolo;
3. Démission du commissaire aux comptes de la société en la personne de REVILUX SA;
4. Décharge aux administrateurs, administrateur-délégué, président et commissaire aux comptes sortants;

5. Nomination de quatre nouveaux administrateurs;
6. Reformulation de l'objet social sans changement au fond;
7. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
8. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
9. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle.
10. Refonte des statuts;
11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs en la personne de Monsieur Claude Faber et de Monsieur Lionel Capiaux et de l'administrateur-délégué et président en la personne de Monsieur Gabriele Piccolo.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes de la société en la personne de la société REVILUX SA, ayant son siège social à 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, administrateur-délégué, au président et au commissaires aux comptes sortants.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme quatre nouveaux administrateurs:

- a) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trier - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte- France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Sixième résolution

L'objet social de la société est modifié, sans changement au fond, de telle manière qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs

Neuvième résolution

L'assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 10 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Dixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, modifiant notamment l'article 3 des statuts relatif à l'émission des actions au porteur et l'obligation de déposer les titres représentatifs des actions au

porteur auprès d'un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg ou dans toute autre pays membre de l'Union Européenne pour leur blocage pendant la période de dépôt précédant les assemblées générales des actionnaires, ainsi que l'article 6 des statuts relatif à l'obligation de tenir par devant notaire toutes les assemblées générales des actionnaires, ordinaires et extraordinaires.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de F.P.T. HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-deux mille et quarante euros (EUR 62.040,-) divisé en cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La cession d'actions ou de parts détenues dans des sociétés tierces est du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9347. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096972/211/175.

(070108955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

LBREP III CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.781.

In the year two thousand seven, on the twentieth day of July.

Before us, Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company «société à responsabilité limitée» organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B under number 127.959,

duly represented by Mrs. Samia Rabia, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary public, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., is the sole member of the corporation LBREP HI CBC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, hereafter referred to as the Corporation», incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, on June 28, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Corporation so as to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) corporate shares with a nominal value of one Euro twenty five Cents (EUR 1.25) each, to the amount of one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-) represented by eight hundred and ten thousand (810,000) corporate shares with a par value of one Euro twenty five Cents (EUR 1.25) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue eight hundred thousand (800,000) additional corporate shares with a par value of one Euro twenty five Cents (EUR 1.25) each, having the same rights and obligations as the existing corporate shares.

Subscription and Payment

There now appears Mrs. Samia Rabia, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l, prenamed, by virtue of the presaid power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l. for eight hundred thousand (800,000) newly issued corporate shares of the Corporation with a par value of one Euro twenty five Cents (EUR 1.25) each, and to make payment in full for such new corporate shares by a contribution in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000.-).

It results from a bank certificate, that the amount of the contribution for one million Euros (EUR 1,000,000.-) is at the disposal of the Corporation. The said certificate will remain attached to the present minutes and will be filed together it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in cash are accepted and eight hundred thousand (800,000) new fully paid-up corporate shares of the Corporation are issued and allotted to LBREP HI EUROPE HOLDINGS S.à r.l.

Third resolution

The sole member resolves to amend Article 6 of the Articles of the Corporation so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 6 of the Articles of the Corporation is replaced by the following text:

«The share capital is set at one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-) represented by eight hundred and ten thousand (810,000) corporate shares with a par value of one Euro twenty five Cents (EUR 1.25) each.

Each share gives right to one fraction of the asset and profits of the Corporation in direct proportion to the number of shares in existence.»

Fourth resolution

The sole member resolves to authorise any one employee of ATOZ, with registered office in L-1736 Senningerberg 1B, Heienhaff, to act individually, to amend the shareholders' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately twelve thousand two hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l, société à responsabilité limitée organisée sous la loi du Grand Duché du Luxembourg ayant son siège social à L-1763 Senningerberg, 1B, Heienhaff, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 127.959,

dûment représentée par Madame Samia Rabia, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l est l'associé unique de la société LBREP CBC S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1763 Senningerberg, 1B, Heienhaff, non encore immatriculée au registre commerce et des sociétés de Luxembourg, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, au montant de un million douze mille cinq cent euros (EUR 1.012.500,-) représenté par huit cent dix mille (810.000) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'émettre huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un Euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Apparaît ensuite Madame Samia Rabia, sus-mentionnée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l, pré-mentionnée, en vertu de la prédite procuration sous seing-privé.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la pré-mentionnée société LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l huit cent mille (800.000) parts sociales de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de un Euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à la disposition de la Société. Le prédit certificat restera annexé au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Sur ce, ladite souscription et la libération en numéraire sont acceptées et huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales entièrement libérées de la Société sont allouées à LBREP HI EUROPE HOLDINGS S.à r.l.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital réalisée. En conséquence, l'Article 6 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cent euros (EUR 1.012.500,-) représenté par huit cent dix mille (810.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt cinq Cents (EUR 1,25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout employé d'ATOZ, ayant son siège social à L-1736 Senningerberg 1B, Heienhaff, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à douze mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2007, Relation GRE/2007/3406. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007098238/231/130.

(070110720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Chester Luxembourg 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.553.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before, Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ASSA & GEORGES S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.572,

represented by its manager Mr François Georges, chartered accountant, with professional address at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of CHESTER LUXEMBOURG 2 S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (The Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The purpose of the Company is furthermore the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (The Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the first Tuesday of the month of December at 3.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5bis of the the Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the

Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two Directors of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30 June of the following year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 30 June 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing

ASSA & GEORGES S.à r.l., prenamed, hereby declares to subscribe to three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand and nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three) directors, and that of the auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr François Georges, chartered accountant, born on 20 March 1967 at Luxembourg, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

- Mr Edouard Georges, legal advisor, born on 10 February 1968 at Luxembourg, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

- Mr Desmond Gerard Mc Cann, accountant, born on 27 November 1955 at Armagh, residing at Hayfield Church Road, Killiney, Co. Dublin, Ireland.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2012.

3. A public limited company, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE in summary CLERC, established in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, (R.C.S. Luxembourg B 92.376), is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2012.

4. The address of the registered office of the Company is at 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASSA & GEORGES S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue,

représentée par son gérant, à savoir Monsieur François Georges, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CHESTER LUXEMBOURG 2 S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de décembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un Actionnaire Unique) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique con-

forme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2008.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant

ASSA & GEORGES S.à.r.l, prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
 - M. Edouard Georges, juriste, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
 - M. Desmond Gerard Mc Cann, comptable, né le 27 novembre 1955 à Armagh, demeurant à Hayfield Church Road, Killiney, Co. Dublin, Irlande.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

3. La société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, est nommée commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

4. Le siège social de la Société est fixé au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. LAC/2007/17350. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098216/7241/507.

(070109879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

D M L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 130.551.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur François Duranton, agent commercial, demeurant à F-73190 Saint Baldoph, 17, Chemin des Genevriers.
2. - et Monsieur Jean-Christophe Mettauer, directeur de société, demeurant à F-68380 Breitenbach, 19, Grand-rue.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de D M L S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de prestations de services en tant qu'intermédiaire agissant au nom et pour compte de sociétés, dans le cadre de la vente de biens et services fournis par ces sociétés.

La société pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1. Monsieur François Duranton	51
2.- et Monsieur Jean-Christophe Mettauer	49
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Si au bout de trois mois les parts valorisées à la valeur nette comptable de l'associé cédant ne sont pas reprises par l'associé cessionnaire, il sera procédé à la vente du fonds de commerce ainsi qu'à la liquidation de la société.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés, ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

1.- Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur François Duranton, prénommé;

2.- Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Christophe Mettauer, prénommé.

3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- L'adresse du siège social de la société est établi à L-4081 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Duranton, J.-C. Mettauer, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9351. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007098229/203/87.

(070109877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.741.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 29 juin 2007 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de la Société de Monsieur Juergen Appel, Monsieur Vince Tallent et Monsieur Martin Lippert ont

été renouvelés, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007098313/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 123.974,

here represented by Mr Jean-Baptiste Sauvage, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose or which are in direct or indirect relation with its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PUZZLE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case there are several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, their remuneration and their class. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and one manager of each class are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares are subscribed by ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to appoint as managers of the company for an unlimited period:
 - Michael Bernard Leigh Tose, chartered accountant, born on 27 December 1972, in Johannesburg, Republic of South Africa, residing at 49 Netherwood Road, West Kensington, London W14 0BL, United Kingdom, and
 - Frédéric Berthier, economist, born on 27 March 1970, in Le Creusot, France, residing at 1 Gaspar Close London SW5 ONE, United Kingdomas Class A Managers
 - Catherine Koch, private employee, born on 12 February 1965, in Sarreguemines, France, and with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and
 - Flavio Marzona, private employee, born on 9 August 1971, in Luxembourg, and with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

as Class B Managers.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le deux juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 123.974,

ici représentée par Monsieur Jean-Baptiste Sauvage, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PUZZLE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, leurs émoluments et leur classe. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants ainsi qu'un gérant de chaque classe sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont souscrites par ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et aussitôt ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Michael Bernard Leigh Tose, expert-comptable, né le 27 décembre 1972, à Johannesburg, République de l'Afrique du Sud, demeurant à 49 Netherwood Road, West Kensington, London W14 OBL, Royaume-Uni, et
 - Frédéric Berthier, économiste, né le 27 mars 1970, à Le Creusot, France, demeurant au 1 Gaspar Close, London, SW5 ONE, Royaume-Uni,en tant que gérants de classe A
 - Catherine Koch, employée privée, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, France, et ayant comme adresse professionnelle L-1717, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et
 - Flavio Marzona, employé privé, né le 9 août 1971, à Luxembourg, et ayant comme adresse professionnelle L-1717, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,en tant que gérants de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-B. Sauvage, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/16320. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098217/7241/319.

(070109880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.865.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PARKWAY, S.A., a société anonyme, with registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 71865, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 7 of December 1999, number 931. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 14 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 23 November 2004, number 1193 (the «Company»).

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary, Jean-Cédric Charles, residing in Luxembourg and Catherine Willemyns, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the financial year of the Company in order for it to start on the nineteenth of June of each year and to end on the eighteenth of June of the following year;

2) Subsequent amendment of article 10 of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the nineteenth of June of each year and to end on the eighteenth of June the following year.

The current financial year having started on 1 November 2006 will end on 18 June 2007.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

« **Art. 10.** The Company's financial year starts on the nineteenth of June of each year and ends on the eighteenth of June of the following year.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant le soussigné Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PARKWAY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71865, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 1999, numéro 931. Les Statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié le 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 novembre 2004, numéro 1193 (ci après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Jean-Cédric Charles, demeurant à Luxembourg et Catherine Willemyns, demeurant professionnellement à Luxembourg qui est désignée comme scrutateur par l'assemblée.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le dix-neuf juin de chaque année et se termine le dix-huit juin de l'année suivante;

2) Modification subséquente de l'article 10 des Statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que la totalité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le dix-neuf juin de chaque année et se termine le dix-huit juin de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencée le 1^{er} novembre 2006 se terminera le dix-huit juin 2007.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 19. Juni eines jeden Jahres und endet am 18. Juni des darauf folgenden Jahres.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, J.-C. Charles, C. Willemyns, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007. LAC/2007/13584. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098199/7241/101.

(070109912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098539/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03165. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

FIN.E.A. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.748.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007098561/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04784. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Saley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098501/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01266. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Beech Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.327.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098531/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01738. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.
